

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 janvier 2015

Membres présents : Mr Philippe PETIT, Mr Vincent CROUZIER, Mr Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Marielle SAVROT, Mr Jacques LOURY, Mme Séverine BIONDI, Mr Michel D'ELIA, Mr Didier SIMONNET, Mme Marie-José TROUSSEL, Mme Julie VERNOCHET, Mme Émilie COLAS

Pouvoir : Mr Ludovic GRAINCOURT pour Mme Marielle SAVROT

Membres absents : Mme Valérie RENOT, Mr Jean-Marie GARDIEN, Mr Etienne BONIN

M. Vincent CROUZIER est nommé secrétaire de séance

1. Conventions EPTB (Etablissement Public Territorial du bassin Saône et Doubs)

Il est proposé au Conseil Municipal de signer une première convention avec l'EPTB pour l'étude du profilage des Carences. Cette étude consiste à faire des relevés de terrain, à contrôler le dimensionnement du ruisseau et le bon dimensionnement des ouvrages. Cette étude doit être pratiquée 2 jours sur le terrain par 1 ingénieur prévention inondation et 1 technicien spécialisé hydraulique et rivières. Ils seront éventuellement aidés par 1 agent communal. Elle doit amener des conclusions sur l'écoulement des eaux pluviales de la commune. Le coût de la prestation est de 940 euros TTC. Cela pourra se faire dès que les conditions météorologiques le permettront.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour la signature de cette convention.

Une 2^{ème} phase éventuelle pourrait consister à l'évaluation des risques sur les habitations avec préconisation de solutions. Le seul bâtiment communal concerné serait l'atelier des cantonniers. Sinon, ce serait une démarche directe avec les propriétaires pour 350 € TTC.

L'EPTB propose également une convention pour nous aider dans la conception et la rédaction de notre PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Cette convention inclut un accompagnement par la suite avec accès à une aide permanente. Le coût proposé est de 1435,20 euros TTC.

Ce besoin étant moins urgent et moins spécifique, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de consulter d'autres organismes afin d'obtenir d'autres devis et d'analyser d'autres méthodes et démarches.

2. Demande de subvention et d'exonération de la Taxe d'Aménagement de la part de l'association de propriétaires Les jardins du petit Saussis

Une association de propriétaires du lotissement du petit saussis a été créée. Cela a amené une inscription en préfecture et au journal officiel pour un coût de 45 euros.

L'association sollicite la municipalité pour prendre en charge cette dépense.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse de rembourser cette inscription.

L'association sollicite également la municipalité pour l'exonération de la deuxième partie de la taxe d'aménagement. La commune rappelle que la Taxe d'aménagement concerne le SCOT, les équipements et infrastructures de la commune, les voiries et les réseaux. Elle n'est donc pas liée aux travaux spécifiques à un lotissement. De plus, les inondations ont touché une majorité d'habitations d'autres quartiers du village où les gens ont payé la TA.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse cette requête.

3. Demande de subvention Amendes de police

La Commune sollicite le Conseil Général pour toucher une subvention liée aux amendes de police. Cette subvention peut atteindre 50% du coût Hors Taxe dans la limite de 20 000 euros. Le devis des travaux de voirie du clos sont estimés à 26 000 euros Hors Taxe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter le Conseil Général pour l'obtention de cette subvention concernant ces travaux.

4. Nouveaux horaires de secrétariat de mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux horaires du secrétariat de mairie au public à compter du 2 février:

- Le Lundi de 17h à 18h30
- Les Mercredi et Vendredi de 17h à 19h

5. Convention avec la SAUR pour entretien des postes de relevage

Une convention a été signée avec la SAUR en 2009 pour l'entretien du poste de relevage des eaux pluviales vers la passerelle. Cette convention signée pour 5 ans est arrivée à échéance fin 2014. Une facture est donc bloquée. De plus, il semble que la SAUR n'ait pas répertorié le poste de relevage des eaux usées du lotissement de la Croix d'Argent. La municipalité attend l'intégration de ce poste et la nouvelle convention qui sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.

6. Autorisation de la mise en place d'un distributeur de pain

Suite à une demande des habitants et contact de la mairie, un nouveau boulanger fait une tournée dans le village. Ce boulanger du village Les Maillys propose en plus de la tournée de mettre à disposition un distributeur de pains. Celui-ci serait installé sur le parking Mairie Ecole contre le mur de manière à ne pas diminuer le nombre de places. Il faudrait faire une dalle en béton de 20 cm épaisseur de 1,20 m de largeur et de 1,40 m de longueur et prévoir le raccordement électrique pour 425 euros HT. Le coût d'électricité serait de 4 euros par mois.

Une convention devra être signée pour occupation de l'espace public. Il est demandé d'intégrer à cette convention le fait que l'arrêt de la tournée mette fin à cette convention afin de préserver la tournée pour les habitants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette mise en place dans la mesure où cette clause est intégrée.

Pour 7

Contre 1

Abstentions 4

7. Divers

- Tableau des élections départementales des 22 et 29 Mars 2015. Président Philippe PETIT, Vice-Président Vincent CROUZIER, secrétaire Marielle SAVROT

8H → 10H30	10H30 → 13H	13H → 15H30	15H30 → 18H00
PETIT Philippe	CROUZIER Vincent	PETIT Philippe	PETIT Philippe
BIONDI Séverine	ROLLIN J-Emmanuel	D'ELIA Michel	CROUZIER Vincent
SAVROT Marielle	VERNOCHET Julie	SIMONNET Didier	TROUSSEL M-José

- CR de la réunion du 20 janvier 2015 concernant le lotissement du petit saussis avec Techniques Topo, Privilège, Villeo, Desertot, la SAUR, le SIPIT et la municipalité concernant les problèmes d'écoulement des eaux pluviales et du réseau d'assainissement.
- Poteau EDF remplacé rue de la grande charrière
- CR de réunion de l'Association Foncière Beire, Collonges, Soirans, Premières par rapport à la LGV. Un accord a enfin été trouvé pour que chaque propriétaire concerné cède 1,1% de terrain soit 10 m de chaque côté de l'Arnison dont une partie leur sera restituée. Les travaux de réaménagement et restauration de l'Arnison côté Nord sont pris en charge par RFF. Côté Sud l'estimation est de 450 000 euros dont le financement n'est pas encore statué.
- Une exposition sur la guerre 1914 – 1918 concernant les morts de Collonges sera mise en place. Un concours sur le sujet sera organisé en bibliothèque pour les 10 – 14 ans. L'exposition aura lieu la 2ème semaine des vacances scolaires d'Avril 2015.
- Les travaux d'installation Fibre Optique à Collonges auront lieu à partir d'octobre 2015 et début 2016.
- Des devis sont attendus pour la remise aux normes de l'Aire de jeu par les cantonniers.
- Des détecteurs de fumée devront être installés dans tous les lieux publics communaux avant Mars 2015.
- Informations sur les subventions à venir : Le FNGIR (fonds nationaux de garantie individuelle des ressources) sera encore maintenu cette année à hauteur de 13 K€. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) sera en baisse chaque année : -12 K€ en 2015, -22 K€ en 2016, -31 K€ en 2017.
- Les fonds d'amorçage versés dans le cadre de la mise en place des nouvelles activités périscolaires (NAP ou TAP) sont maintenus pour cette année.
- Des travaux sont à prévoir sur le chemin de la fortale.
- Un nouveau passage piétons sera mise en place en bas de la rue des Meix avant le carrefour de la rue de la gare. Le Conseil Général a donné son accord. Des travaux seront effectués par le Conseil Général au niveau de la place de l'Hermitage.